

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 18 janvier 2019 pour le jeudi 24 janvier 2019 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 24 janvier 2019

N° 52

Présents :

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire,

Mr CARTE Claude, Mrs BOURGIER Jean-Jacques, POMMERUEL Christian, Mme DUFOUR Françoise, Mme TAVEL Cécile, Adjoints.

Mr CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mme NAGA Cécile, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mmes TRENTESAUX Claudine, ECOCHARD Laurence, Mr COQUELET Christophe, Mme MICHAUD Gaëlle.

Absente : Mme MOREL Rachel.

Secrétaire de séance : Mr Claude CARTE

Mme TRENTESAUX Claudine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr BOURGIER Jean-Jacques.

Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr PERROT Marc.

Mr COQUELET Christophe a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mme MICHAUD Gaëlle a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FRANCK Isabelle.

Avant d'ouvrir la séance avec l'ordre du jour officiel, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'accueillir les nouveaux élus du C.M.E. et, ensuite, de recevoir, au titre du CAUE, la personne en charge de la révision du nuancier communal.

Accueil des jeunes élus du CME : Monsieur le Maire accueille les nouveaux membres du CME, mais aussi ceux qui doivent passer la main au terme de leur mandat. Au nom de l'assemblée municipale, il remercie ces derniers pour leur engagement et pour la qualité du travail réalisé. Leurs actions sont fidèlement retracées dans le bulletin municipal, lesquelles traduisent leur volonté de s'engager au service à la fois de leurs collègues écoliers et à la fois au service de leur village. Les quatre nouveaux élus ont ensuite fait part de leurs propositions, liées à des projets d'aménagement, de sécurité ou d'amélioration de notre environnement.

Révision du nuancier communal : Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de la commission urbanisme, et de son responsable Monsieur Christian Pommeruel, le Conseil municipal profite de la révision générale du PLU pour conduire une révision du nuancier, qui fait référence pour les choix de coloris liés aux dossiers d'urbanisme tant pour les constructions nouvelles que pour les projets de réhabilitation.

Une mission d'assistance a été confiée au CAUE de l'Ain, lequel était déjà à l'origine du premier nuancier réalisé à la fin des années 1990.

Ce projet de nuancier sera annexé au futur PLU.

°°°°°°°°°°

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 52 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Claude CARTE est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité les comptes rendus des séances des 29 novembre et 20 décembre 2018.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. Modifications des statuts de la CA3B

Monsieur le Maire expose que le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 10 décembre 2018, a revu les compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et approuvé les modifications suivantes (article 10-2 des statuts) :

- Supprimer la compétence concernant l'organisation des achats groupés pour l'acquisition de fournitures scolaires des enfants scolarisés dans les collèges, dans les communes appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse ; cette prestation sera cependant maintenue comme action ;
- Préciser qu'en ce qui concerne la compétence relative à l'organisation, la coordination et la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur le territoire des communes de Béréziat, Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Malafretaz, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse, appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse, celle-ci est maintenue et fera l'objet d'une réévaluation à la fin de l'année scolaire dans le cadre de l'évaluation du dispositif ;
- Restituer aux communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont l'adhésion au SIVOS du Collège de Coligny, s'agissant des communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont dont les enfants sont scolarisés dans ce collège. Les communes concernées obtiendront en contrepartie une attribution de compensation calculée annuellement

La décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux dans des conditions de majorité qualifiée, soit un accord exprimé par deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant nécessairement comprendre, pour une Communauté d'Agglomération, le Conseil Municipal de la commune dont la population est supérieure à la moitié de la population totale concernée, ou, à défaut, de la Commune dont la population est la plus importante.

La décision de modification est prise ensuite par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

CONSIDERANT les modifications statutaires proposées ;

CONSIDERANT que les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent qu'à compter de la notification de la délibération du Conseil de Communauté au Maire de chacune des communes membres, le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les transferts de compétences et les modifications statutaires proposés, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

CONSIDERANT que la délibération du Conseil Communautaire a été notifiée à la commune le 21 décembre 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification des statuts telle qu'elle a été présentée.

Décision : accord à l'unanimité.

1.2. – E.P.F. : conventions de portage foncier et mise à disposition parcelles à Tréconnas

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de convention concernant le portage foncier pour l'acquisition et la mise à disposition de parcelles de terrains nus lieux-dits « Teppes du Chêne » et « Tréconnas » par l'EPF de l'Ain pour le compte de la Commune. Cette acquisition, d'une superficie totale de 1 874 m², permettra notamment à la Commune de développer le projet d'installation d'un site d'enseignement à proximité immédiate du collège, destiné aux enfants et adolescents ayant besoin d'un accompagnement éducatif spécialisé, de soins et rééducation. Le montant de l'acquisition de ces parcelles, suite à l'évaluation par le service de France Domaine, frais de notaire et autres en sus, s'élève à :

- parcelle cadastrée AM n° 90 « Teppes du Chêne » 893 m² : 13 395 € H.T.
- parcelle cadastrée AM n° 121 « Tréconnas » 981 m² : 14 715 € H.T.

Décision : accord à l'unanimité.

1.3. – Acquisition camion pompiers.

Monsieur le Maire indique que le véhicule de type Master utilisé actuellement par notre CPINI nécessiterait des réparations importantes. Ce véhicule a été racheté d'occasion au SDIS, et il a été mis en service en 1993.

Les responsables du CPINI de notre commune ont par ailleurs transmis l'offre de la commune de Saint-Martin-du-Mont pour un véhicule du même type, mais mis en service au cours de l'année 2007. Celui-ci a surtout l'avantage d'être équipé de très nombreux matériels, qui en font un outil opérationnel dans des conditions financières qui paraissent satisfaisantes. L'offre de la commune de Saint-Martin s'élève à la somme de 15 000 €. Monsieur Bourcier indique avoir pu examiner le véhicule en présence de plusieurs membres de notre CPINI, et confirme l'excellent état de ce camion.

Au cours de la discussion, Monsieur Claude Carte émet un avis tout à fait favorable à ce projet d'acquisition, tout en regrettant que cet investissement reste à charge des CPINI, et donc des communes concernées. Il souligne qu'il y a ici un déséquilibre entre les communes qui, comme Ceyzériat, font le choix de continuer à soutenir un CPINI et celles qui, aujourd'hui, se déchargent complètement sur les services départementaux d'incendie et de secours : « Ceyzériat est un parfait exemple d'engagement totalement bénévole sans aucune indemnisation horaire des multiples interventions où le professionnalisme individuel et d'équipe a maintes fois été démontré.

Alors, a minima, en sachant que la participation financière communale à destination du SDIS qui est, pour mémo, indépendamment de l'allocation vétéran et des investissements annuels d'équipement de plus de 43 000 € annuelle, ne pourrait-on pas s'attendre à ce que tout ce qui a trait aux investissements lourds tels que l'armement routier indispensable à un corps soit pris en charge par ce SDIS lui-même financé par le département à travers entre-autre une fraction de la TSCA ? N'oublions pas que si le corps disparaissait, notre participation financière auprès du SDIS resterait identique et que ce même organisme devrait pourtant bien mettre en place à sa charge une structure de défense appropriée.

Mr Carte renouvelle que nous avons la chance d'avoir une équipe de femmes et d'hommes totalement dévoués, professionnels, formés et bénévoles.

Monsieur le Maire confirme cette obligation comptable, liée à une maîtrise des dépenses du SDIS, mais aussi du Département, principal financeur de ce service. Il rappelle que par dérogation, le Département prendra en charge la modernisation de notre système d'alerte, soit une économie pour notre commune d'environ 4 à 5000 euros. Il souligne aussi que cette gestion permet par ailleurs au Département de continuer à subventionner les communes pour leurs autres projets, comme celui cette année à Ceyzériat de notre salle polyvalente (45 000 euros de subvention départementale préservée).

Au final, chacun s'accorde à reconnaître le bien-fondé de cette acquisition, en précisant que cette même somme aurait pu être utile pour venir en récompense des efforts très importants réalisés par les bénévoles de notre CPINI tout au long de l'année.

Décision : accord à l'unanimité.

1.4. – Déplacement mode doux Ceyzériat/Bourg-en-Bresse.

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenu le vendredi 18 janvier dans les bureaux de l'agglomération sur le projet de voie cyclable entre Bourg-en-Bresse et Ceyzériat. Il précise qu'il y participait en compagnie de Monsieur Claude Carte, maire-adjoint en charge du cadre de vie.

A la demande du président de la CA3B, une pré-étude a été confiée au cabinet du Triangle, à l'origine des premiers aménagements réalisés entre Attignat et Jayat. Une réunion préalable avait permis de cerner les enjeux et de définir les principaux éléments du cahier des charges, à savoir la réalisation d'une voie cyclable, la plus directe possible entre Bourg et Ceyzériat, via la commune de Saint-Just.

Au vu de la présentation réalisée, il apparaît qu'un tracé direct est possible, qui transiterait par le centre de Saint-Just en bordure sud de la RD 979, puis d'aller jusqu'à Ceyzériat de la même façon.

L'obstacle de l'autoroute est techniquement compatible avec un tel aménagement, de la même façon que la traversée du ruisseau de Tréconnas. Cette pré-étude inclut l'arrivée de cette voie cyclable jusqu'au Centre-village de Ceyzériat.

Il faut désormais faire valider ce pré projet par les communes concernées, sachant que les élus de Saint-Just ont exprimé le souhait d'informations complémentaires, puis de poursuivre les études nécessaires.

Monsieur le Maire souligne la qualité du travail réalisé, tout en rappelant que cet aménagement ne fait pas encore partie des dossiers devant faire l'objet d'une inscription budgétaire (hors études) au titre de l'année 2019.

Décision : accord à l'unanimité pour le projet de tracé tel que présenté.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Cimetière

Logiciel gestion cimetière

La gestion des emplacements et concessions du cimetière de Ceyzériat était, pour la grande majorité, recensée sur des documents ou registres papiers. Une petite partie a été suivie avec un logiciel CERIG uniquement pour aider à des éditions d'arrêtés.

Le SIEA (syndicat énergie et e-communication de l'Ain) a mis à disposition un logiciel de gestion de cimetière nommé RCIM, sous l'environnement XMAP regroupant les autres logiciels tels que RADS (urbanisme), SYECL (éclairage public), ou la cartographie de la commune regroupant tous les réseaux et le cadastre.

Même si l'environnement de ce logiciel reste encore perfectible, il présente pour la collectivité de multiples intérêts :

- Sauvegarde données sur serveur.
- Homogénéité d'utilisation (syeccl,Rads,...)
- Soutien logistique du SIEA.
- Opportunité arrivée d'un nouvel agent administratif qui devait se former de toute façon.

Pour pouvoir assurer une gestion au fil de l'eau des concessions telles que : achat, renouvellement, abandon, reprise, etc... un prérequis est nécessaire pour que l'ensemble des concessions existantes soient saisies et que les modèles de courriers soient préparés.

Pour la saisie des emplacements physiques, une prénúmerisation de l'existant avait été budgétée en 2013, juste avant ce mandat. Un complément a été fait l'année dernière pour les emplacements futurs en tenant compte des contraintes environnementales (accolement des emplacements).

Pour la saisie administrative, une embauche temporaire a été effectuée depuis le 07/01 pour une durée de 1 mois reconductible suivant besoin.

Les données de concessions et défunts, recoupées avec les données inscrites sur les pierres tombales permettront après exhaustivité des saisies d'effectuer dès ce printemps la gestion globale du cimetière avec le suivi des renouvellements de concession à échéance, ainsi que le lancement d'une opération de reprise des concessions à l'état d'abandon, procédure assez lourde et longue, et pour laquelle un jalonnement par logiciel est plus qu'appréciable.

Un exemple de saisie est montré au conseil municipal (emplacement, concession, scan documents et insertion photo).

Tarifs Jardin du souvenir et columbarium

Jardin souvenir :

Le conseil a validé en 2018 la modification de tarifs des concessions du Jardin du souvenir afin d'inclure la fourniture de la plaque en granit noir pour assurer une homogénéité visuelle, passant ainsi le tarif de 117 à 258 € pour une concession de 30 ans. Il a été omis de créer un nouveau tarif pour le renouvellement de concession qui lui, n'inclura pas la fourniture de plaque.

Mr CARTE propose donc au conseil un tarif de renouvellement pour 30 ans de 120 €.

Columbarium :

Le conseil a créé des nouveaux tarifs suite à l'implantation d'un 4^{ème} columbarium pour des durées de 15 et 30 ans avec 2 urnes, en relation avec les coûts d'investissement et regard sur les communes voisines.

Pour les trois premiers existants, vu l'impossibilité d'y insérer 2 urnes, un demi-tarif avait été mis en place.

On a constaté que toutes les familles reçues en mairie ont l'attente d'avoir les 2 urnes dans la même case. Si la commune veut pouvoir finir d'occuper ces 3 monuments, il n'y a que deux possibilités :

1°) faire agrandir les cases (devis prohibitifs avec risque de dégradation du monument).

2°) diminuer sensiblement les coûts, solution proposée par Mr CARTE ;

<u>Durée</u>	<u>columbarium ancien (1 urne)</u>		<u>columbarium nouveau (2 urnes)</u>
	Actuel	Proposition	pour rappel :
15	350	200	700
30	475	300	950
Renouvellement :	175	175	350

Décision : avis favorable à l'unanimité pour la modification des tarifs proposés ci-dessus.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Travaux en cours :

Tilleul de la place de l'Eglise : Les agents de travaux ont constaté une accélération de dégradation à la base du tronc. D'autre part cet arbre présente une cavité très importante, et sa stabilité ne tient que par une corolle d'environ 10 cm d'épaisseur sous l'écorce. Ce problème avait déjà été évoqué en 2014, et une taille importante avait été effectuée pour alléger l'ensemble. Devant l'incertitude concernant la sécurité, il a été décidé de procéder au remplacement de cet arbre. Les agents de

travaux s'occuperont de cette opération. Un nouveau tilleul sera planté. L'extraction de la souche entraînera une reprise de l'enrobé sur la périphérie.

Horloge de l'ancienne mairie : Françoise Dufour et Jean-Jacques Bourcier ont visité la mairie de Thézillieux, afin d'apprécier la manière dont cette commune avait mis en valeur son ancienne horloge. Elle se situe dans le bureau du Maire, enchâssée dans un meuble vitré à structure solide en bois. Il se trouve que ce meuble a été construit par la MFR (Centre de formation des métiers du bois) à Cormaranche en Bugey.

Contact a donc été pris ce même jour avec cette école pour une éventuelle réédition de ce meuble.

Si le conseil approuve ce projet, nous pourrions dans l'année installer notre horloge dans le hall d'entrée de l'ancienne mairie, sous la stèle de Monsieur Joseph JENIN, donateur de l'horloge. Travaux à effectuer : nettoyage de l'horloge, et construction du meuble.

Emplacement des caravanes et camions de forains : Lors de la fête de la grand Margot, le manque de place se fait sentir autour de la mairie, notamment concernant le stationnement des caravanes, derrière la mairie. D'autre part le fait d'ajouter ce matériel sur la place de Domagne rendra celle-ci impraticable.

La municipalité souhaite donc un transfert de ce matériel sur le parking situé rue Pierre de Coubertin, à l'angle de l'allée des sports.

Pour ce faire des branchements EU, Erdf, et AEP sont nécessaires. Une demande a été faite à chaque concessionnaire.

Assainissement Chemin des Rippes et Charbonnière : L'entreprise Richard TP a effectué environ 70 % de la pose du nouveau collecteur.

Voirie 2019 : CA3B droits de tirages : Réunion du pôle de Ceyzériat du mardi 15 janvier : sujets abordés :

Solde des droits de tirage 2018 et calcul des Droits de tirage 2019 pour les 9 communes (BMR Ceyzériat, Cize, Hautecourt-Romanèche, Montagnat, Ramasse, Revonnas, Saint-Just, et Villereversure. : total pour les 9 communes : 954 800.95 €

Pour Ceyzériat : après comptabilisation des reliquats 2018, des sommes restantes à payer (carrefour des Soudanières), des subventions à recevoir, le total des travaux éligibles s'élève à 267 131.36 €.

Voirie 2019 : Politique communautaire 2019 (ne concerne que les revêtements de chaussée) Valeur 500 000 € TTC, partagés entre les 9 communes. Pour Ceyzériat : prévisionnel de 55 500 €. La commission travaux se réunira le 28 janvier pour finaliser les options de travaux.

3.4. –Syndicat des Eaux Bresse Suran Revermont

Réunion du mardi 8 janvier 2019 au siège à Marboz, 2 rue de la Cure.

Rappel : fusion des 4 syndicats : Ain-Suran-Revermont, Bresse-Revermont, Moyenne-Reyssouze, Saint Amour-Coligny.

Nouveau Syndicat provisoire : BRESSE SURAN REVERMONT.

Communes du département de l'Ain : (31) Beaupont, Bénay, BMR, Ceyzériat, Coligny, Cormoz, Corveissiat, Courmangoux, Donsure, Drom, Etrez, Foissiat, Grand-Corent, Hautecout-Romanèche, Jasseron, Jayat, Lescheroux, Marboz, Meillonnas, Nivigne et Suran, Pirajoux, Ramasse, Revonnas, Saint Etienne du bois, Saint Julien sur Reyssouze, Salavre, Simandre sur Suran, Val-Revermont, Verjon, Villemotier, Villereversure.

Communes du département du Jura : (16)

Andelot-Moreval, Balanod, Chevreau, Digna, Gigny, Grave et Charnay, Les Trois Chateaux, Loisia, Montagnat le Reconduit, Rosay, Saint Jean d'Etreux, Saint Amour, Thoissia, Val d'Epy, Val Suran, Veria.

Les essentiels de la réunion :

- Election du Président pour siéger jusqu'à la fin du mandat : Monsieur Gérard POUPON (maire de SALAVRE) : élu à l'unanimité moins 2 abstentions.
 - Election des vices présidents, membres du bureau : reconduction de tous les vices présidents jusqu'à la fin du mandat. (unanimité –1 abstention pour chaque vice-président)
 - Indemnités des présidents et Vice-présidents : maintien des conditions actuelles jusqu'à la fin du mandat. Vote à l'unanimité – 1 abstention.
 - Autorisation d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent des 4 ex-syndicats (Article L1612-1).
 - Vote du budget prévisionnel 2019 à l'unanimité des voix.
- Convocation aux comités essentiellement par courriel, sous réserve de l'accord de chaque délégué.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission du 21 janvier 2019

Mr Christian POMMERUEL présente le compte rendu de cette commission :

PERMIS DE CONSTRUIRE

FAIVRE Thomas et Marine

Sur un terrain situé Clos des Trèfles

Parcelle(s) N° lot N° 2 Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 919 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

PEREZ Jérôme et Magali

Sur un terrain situé Clos des Trèfles

Parcelle(s) N° lot N° 9 Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 811 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

DELL'AQUILA Catherine

Sur un terrain situé Lotissement Le Clos des Biches

Parcelle(s) N° 414 & 412 Section AC située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 769 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

OMBRE FENETRE

Sur un terrain situé ZAC de la Teppe

Parcelle(s) N° 693 Section AB située(s) en zone 1AUx

D'une superficie totale de 2456 m²

POUR LA CRÉATION D'UNE VÉRANDA

GIRARD Audric & CAPOSIENA Laurane

Sur un terrain situé 223 rue de la Gare

Parcelle(s) N° 414p Section AH située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1071 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

BOUNAAMA Medy et BACHMANN Jennifer
Sur un terrain situé Clos des Trèfles
Parcelle(s) N° lot N° 4 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 715 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

EPITALBRA Aude
Sur un terrain situé 3 rue Gabriel Vicaire
Parcelle(s) N° 442 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 110 m²
POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET BAIES VITRÉES

LEMARCHAND Camille
Sur un terrain situé 223 rue de la Gare
Parcelle(s) N° 495 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 822 m²
POUR LA TRANSFORMATION D'UNE OUVERTURE EN FAÇADE NORD EST

SDC LE POISY
Sur un terrain situé 22 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 697 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2154 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UNE LOGETTE POUBELLES

HIMEUR Olivier
Sur un terrain situé 80 rue du Pressoir
Parcelle(s) N° 51 Section AH située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 218 m²
POUR LA TRANSFORMATION D'UNE OUVERTURE EXISTANTE

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL

Demande de SCI COUTURIER DU REVERMONT valablement représentée par M Christophe Couturier
Sur un terrain situé Grand Jayr
Parcelle(s) N° 68, 71 & 784 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 1903 m²
PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 1 rue Joseph Bernier
Parcelle(s) N° 259 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 388 m²
CESSION FDC MARTIN / SAS MARTIN FAMILY

Demande de SELARL BERNASCONI
Sur un terrain situé 558 chemin de Schall
Parcelle(s) N° 334, 372, 374 & 373 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 11329 m²

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 4 rue de Savoie
Parcelle(s) N° 406 & 901 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 119 m²
VENTE JOURNE / PERNEZ

Demande de SCP VIEILLE, TANDONNET, SAINT-PAUL, ADRIEN
Sur un terrain situé Le Cart
Parcelle(s) N° 186 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 618 m²
VENTE RANDU / AIN HABITAT

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Les Teppes du Chêne
Parcelle(s) N° 121 Section AM située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 981 m²
VENTE FLOCHON / EPF DE L'AIN

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Les Teppes du Chêne
Parcelle(s) N° 90 Section AM située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 893 m²
VENTE CONSORTS COLLET / EPF DE L'AIN

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 4 rue de Savoie
Parcelle(s) N° 406 & 901 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 119 m²
VENTE JOURNE / PERNEZ

Demande de SCP VIEILLE, TANDONNET, SAINT-PAUL, ADRIEN
Sur un terrain situé Le Cart
Parcelle(s) N° 186 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 618 m²
VENTE CONSORTS RANDU / AIN HABITAT

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé ZAC des Plans
Parcelle(s) N° 119p, 127p & 130p Section ZA située(s) en zone 1AUX
D'une superficie totale de 1375 m²
VENTE CA3B / SCI VANILLINE REPRÉSENTÉE PAR RAY CHRISTOPHE

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Le Cart
Parcelle(s) N° 149 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1451 m²
VENTE CONSORTS ROSSET / PLAXINE

Demande de SCP EYMARD, MARIE & TEMPLÉ
Sur un terrain situé Le Cart
Parcelle(s) N° 141, 169, 170, 171, 172, 172, 173, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 226
et 273 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 16264 m²
VENTE CONSORTS PEAQUIN / AIN HABITAT

QUESTION N° 5 – Associations sportives, collèe, CCAS **(C. TAVEL)**

Madame Cécile TAVEL donne le compte rendu des assemblées générales des associations suivantes :

AG VTT Ceyzériat du 11 janvier 2019

L'association comprend 17 adhérents.

La mairie est remerciée pour le prêt du local et la subvention allouée.

Cette année, l'association a organisé sa traditionnelle randonnée sur Cize en partenariat avec le club de marche de Cize, ce qui est une bonne valeur ajoutée.

213 participants.

Le club, outre ses sorties du dimanche matin a effectué un stage à la Plagne.

Certains membres participent à des compétitions. Les frais d'inscription sont pris en charge par le club.

Le bilan financier est pour l'année 2018 de -1069,27 €.

Reste en avoir 84121,17 €.

Projet de la saison 2019 : organisation le 7 avril de la rando de Cize et d'un week-end.

AG Don du sang du 18 janvier 2019

L'association remercie les mairies pour la mise à disposition des salles.

Les actions de l'amicale :

Participation :

Aux 5 prélèvements de sang total au cours de l'année 2018 (4 à Ceyzériat et 1 à Revonnas)

368 dons ce qui fait une augmentation de 12% par rapport à 2017

8 nouveaux donneurs.

Aide aux organisateurs de la virade de l'espoir.

Organisation de la farfouille le 26 août en partenariat avec l'Olympique Sud Revermont.

Le bilan financier est de -415 euros (le résultat de la farfouille est en hausse mais il a été divisé en 2)

Reste en avoir 11 573,50 euros.

Renouvellement du bureau :

Mme Ravaud Catherine a annoncé son départ après 6 ans de présidence.

Un nouveau président ou présidente sera élu lors du prochain conseil d'administration.

Les projets : aller dans les écoles et collèges pour sensibiliser les plus jeunes au don du sang. Pour cela il faut qu'une personne puisse prendre le temps de se former.

Remarque : Par manque de médecins, les prélèvements de sang seront réduits pour l'année 2019.

QUESTION N° 6 – Associations culturelles, actions **patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)**

Madame Françoise DUFOUR présente les points suivants :

7.1. – Assemblée de l'Association Astronomique de l'Ain du samedi 12 janvier

39 membres font partie de l'Association et leur nombre est stable.

Le Président a commencé la réunion en rendant hommage à 3 de leurs membres actifs disparus : Madame Marie-Louise Mermet, Messieurs Hervé VILLARD et Georges Didonna. Ensuite il a souhaité à tous les adhérents et à leur famille une bonne année et une bonne santé pour 2019.

Ont été remerciés : la Mairie de Ceyzériat pour le versement de sa subvention et l'attention portée à l'Association Astronomique de l'Ain de façon constante, CA3B pour l'aide financière apportée, les journalistes locaux, en particulier M. Curt dont les nombreux articles ne sont pas étrangers selon eux à la bonne fréquentation des actions menées sur le territoire.

Le rapport d'activités pour 2018 reste consultable sur le site : <https://astronomie-ain.fr>.

Il témoigne d'une diversité des actions menées et de leur intérêt pédagogique.

- 20 janvier *Nuit de la lecture* à Cormoz : thème l'Astronomie (mini-conférence sur le Ciel et les Saisons, présentation du Système Solaire, observation du ciel au télescope).

- 12 mai installation place Edgar Quinet à Bourg en Bresse dans le cadre « *Belgitude* ». Thème Georges Lemaître et la théorie du Big Bang. L'objectif était de participer à un parcours pédagogique retraçant l'histoire de l'Univers.

- 16 juin *Journée Pierre Bourge* (immense vulgarisateur passionné d'astronomie) à l'observatoire.

- 3 et 4 août *Nuit des étoiles* à Courtes et à Ceyzériat où le public est venu nombreux.

- 1er septembre : participation *au forum des Associations* à Ceyzériat.

- 15 septembre : *Nuit des étoiles* à Domsure – conférence « le ciel et les saisons », expo photos et observation au télescope.

- Octobre 2018 : *Fête de la Science* placée sous le thème général : « Les idées reçues et comment s'en débarrasser ». Deux temps forts ont été mis à profit par l'AAA, avec deux animations : Le dimanche 7 octobre, à 14 heures, dans le grand amphithéâtre d'Alimentec, à Bourg, J. C. Alléaux a présenté une conférence sur le sujet : l'exploration de la planète Mars, des origines de l'astronomie jusqu'à nos jours et au futur proche et un stand destiné aux plus jeunes posait la question : « Au fait, ça sert à quoi d'aller dans l'espace ? ». Le 13 octobre, météo favorable pour une soirée publique à l'observatoire Pierre Joannard.

Il y a eu aussi des prestations données à l'observatoire à des passionnés d'astronomie, des moments de convivialité avec un repas partagé et Astrofamille en Ardèche, des dépenses pour améliorer le matériel d'observation, des stages de perfectionnement pour mieux les utiliser.

La situation financière montre pour l'exercice en cours un déficit négligeable de 6,43 euros. Le compte courant s'élève à 2486,61 euros

En 2019 des actions du même genre seront menées et des dates figurent sur le calendrier consultable en ligne. Des travaux et donc des frais sont prévus pour faire de la peinture sur le site (volets, portail), le guide ciel, achat d'une caméra autoguidage. Ils sont préoccupés par la gêne et la dangerosité d'un arbre sur site ainsi que par le vieillissement de la coupole sur le site. Ils sollicitent également une rencontre avec les personnes concernées par la « Nuit des Étoiles » à Ceyzériat qui attirent un public important.

En tant que représentante du Conseil municipal j'ai transmis nos meilleurs vœux à l'Association, aux adhérents et à leur famille et remercié l'Association pour la diversité et le nombre de ses propositions, leur ouverture territoriale afin de mettre des étoiles plein les yeux des participants.

La réunion s'achève avec le verre de l'amitié.

7.2. – AG de Passeurs de Mémoire le 19 janvier

27 adhésions en 2018.

Le Président a présenté les excuses de M. BOISSON, Directeur départemental de l'ONACVG de l'Ain et de M. CARTE correspondant Défense. Il a rendu hommage à Daniel PIERRE son prédécesseur disparu trop tôt ayant servi l'Association et permis le rassemblement des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et de la FNACA locaux. Il a souhaité un prompt rétablissement à Mrs Mercier et Tournier. Enfin il a rappelé les objectifs poursuivis par « Passeurs de Mémoire ».

Le rapport d'activités en 2018 a mentionné sa présence, la présentation d'une maquette de la bataille d'Amiens par Valère, la vente des « Boules de Poilus », des « Bleuets de France » lors de l'exposition « Hommage aux femmes 1918-2018 ». Quant à la visite à « la Cabane du Maquis » elle n'a pas été réalisée mais sera reportée en 2019.

Pour 2019 : renforcer les effectifs, étudier des projets de visites à Nantua ou à Lyon, au Lycée Lalande ou au petit musée découvert à Thézilleux. D'autres propositions à plus ou moins long terme ont été mises à l'étude tel un sentier mémoriel sur Ceyzériat, un référencement des plaques commémoratives de Bourg en Bresse, la présence consentie d'un département « Livres de Mémoire » en bibliothèque...

Le rapport financier atteste d'un bilan positif de 438,95 euros.

Sur le compte chèque : 218,40 euros et 120,55 euros.

Après l'adoption du rapport financier, le trésorier a présenté sa démission pour des raisons personnelles qui seront portées à la connaissance du Président.

Une AG extraordinaire sera donc prochainement organisée.

Pour le Conseil municipal Madame Dufour a associé à l'hommage rendu à M. Daniel PIERRE de l'Association des Anciens Combattants, celui de M. André CHARNAY de la FNACA. Ensuite elle a renouvelé à l'Association et à ses membres, à ceux de leur famille, ses meilleurs vœux pour 2019. Elle leur a souhaité la réalisation des projets associatifs et personnels envisagés, le rétablissement de Mrs Mercier et Tournier, et transmis ses remerciements à l'Association et aux personnes ayant assuré des permanences lors de l'exposition « Hommage aux femmes 1918-2018 ». Elle a tenu à rappeler que les commémorations ne sont pas surannées. Elles sont là pour rappeler les sacrifices de nos aînés, des militaires en opérations extérieures au nom des valeurs qui sont inscrites sur le fronton de notre mairie. Ce sont aussi des moments de cohésion. À ce titre une inscription à cette association lui semble nécessaire et utile. Elle leur souhaite de la faire vivre longtemps.

Puis elle a annoncé le déménagement du siège de l'ONACVG rue Pasteur à Bourg-en-Bresse et les difficultés momentanées qu'il va engendrer.

La réunion s'est achevée en partageant un moment de convivialité.

7.3. – Commission culturelle du 22 janvier 2019

C'est l'avancement du projet « Marque Pages » qui a retenu l'attention de la commission. Prévu le 4 et 5 Mai au Centre festif, il est gratuit pour les visiteurs. Les objectifs sont pluriels : mettre en valeur les petites maisons d'éditions de la Région Auvergne Rhône Alpes et ceux des Hauts de France, invités qui présenteront des ouvrages très diversifiés destinés à intéresser un public de tout âge. Il comportera un volet pédagogique et comportera des rencontres « tables rondes » lecteurs/auteurs /éditeurs, des ateliers, des autographes. Des contacts ont certes été établis avec les éditions concernées, mais aussi avec l'école élémentaire du Vallon, le collège Lucie Aubrac, la bibliothèque municipale. Outre la confirmation de la participation de 24 éditeurs, d'autres réponses sont en attente. Son volet pédagogique a intéressé l'école du Vallon et le Collège. L'intervention d'une auteure devrait se faire à l'école par Madame Sylvie Arnoux dont les méthodes et le travail s'adaptent aux enfants dyslexiques sans négliger pour autant les autres jeunes lecteurs. Des collégiens et leur professeur ont choisi de travailler en lien avec un ouvrage. Les travaux des uns et des autres seront présentés lors du forum. La bibliothécaire et les bénévoles seront présentes pour animer et participer à cette initiative. La commission compte sur l'aide des conseillers municipaux le moment venu : une proposition d'organisation des tâches sera faite par internet. Madame Dufour remercie d'avance les conseillers pour leur soutien rappelant qu'il s'agit aussi de valoriser l'attractivité et le dynamisme de notre village.

Le budget sera présenté au conseil municipal dès le résultat des demandes de subvention. Les dossiers sont en cours d'examen. Il est également prévu de contacter les restaurateurs, les commerçants de Ceyzériat pour créer un lien et une animation.

QUESTION N° 7 – Questions diverses

7.1. – Horaires scolaires : résultat de l'enquête

Mme Josette Froment présente le résultat de l'enquête réalisée auprès des familles sur l'organisation des rythmes et horaires scolaires. Suite au travail de concertation mené conjointement par la

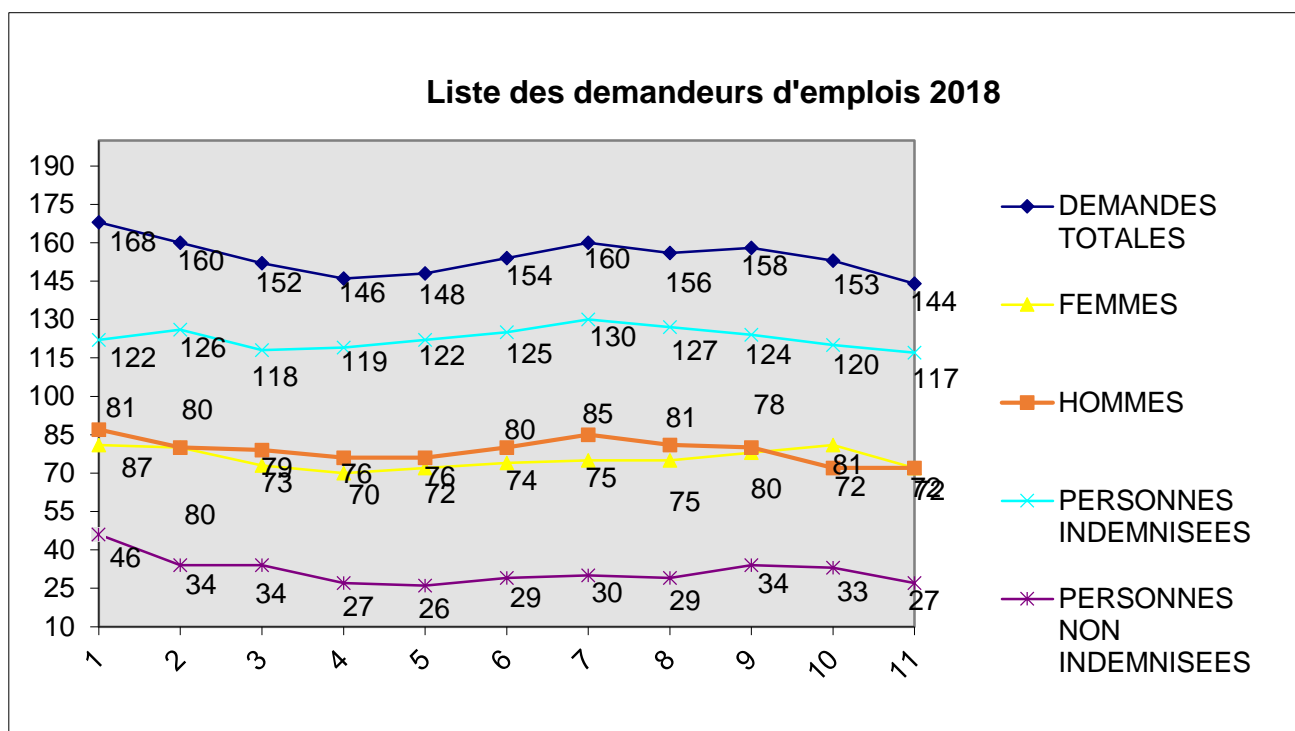
commission scolaire et les deux Conseils d'écoles, les parents devaient se prononcer sur le maintien des horaires en place ou sur une reprise à 13h45 l'après-midi (avec fin à 16h15).

A la majorité (138 voix pour 14 h contre 86 pour une modification à 13h45 et 24 bulletins blancs), les familles ont donc choisi le statu quo. En prolongement, le Conseil municipal décide à son tour de ne pas saisir la direction des services académiques pour une nouvelle modification.

7.2. – Demandeurs d'emploi :

	H	F	I	N.I.	Total
Décembre 2018 :	72	72	117	27	144
Janvier 2019 :	75	69	107	37	144

bilan de l'année 2018 :



La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 28 mars 2019 à 20 h 30 pour le vote du budget.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,